

SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche

1, rue Roland Moreno

26300 ALIXAN**DELIBERATION du COMITE SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 15 septembre 2020 à 18H00 le Comité syndical s'est réuni à Mercurol-Veaunes sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GOUYET-POMMARET, GUILLON, JUNG, LAMBERT, PLACE, ROSSI, et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CHAUMONT, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, MONTIEL, MORIN, ROBIN, ROMAIN, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VASSY ;

Pouvoirs : de Mr DELOCHE à Mr BELLIER, de Mr VALLON à Mr BRARD, de Mr DARD à Mr BRUNET, de Mr DUCLAUX à Mr GAUTHIER, de Mr SOULIGNAC à Mme GENTIAL, de Mr AVOUAC à Mme ROSSI ;

Date de convocation : 04 septembre 2020- Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 33 - Nombre de pouvoirs : 6

**Objet : Election du 1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT
Rovaltain Drôme Ardèche**

Vu les dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie aux dispositions du même Code applicables aux communes en matière d'élection des vice-présidents et des membres du bureau d'un Syndicat Mixte fermé composé de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les dispositions relatives à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau telles que précisées aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu que les vice-présidents et les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité syndical au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue,

Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur élection,

Vu la candidature de M. Philippe LABADENS, aucune autre candidature n'étant déclarée,

Vu la tenue du scrutin secret,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir voté

- Nombre de votants : 33
- Pouvoirs : 6
- Nombre de votes blancs : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20 voix
- Pour : 38 voix

CONSTATE

**Que M. Philippe LABADENS est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés,
1^{er} Vice-président du Syndicat Mixte du SCoT ROVALTAIN DROME-ARDECHE.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président, Lionel BRARD

